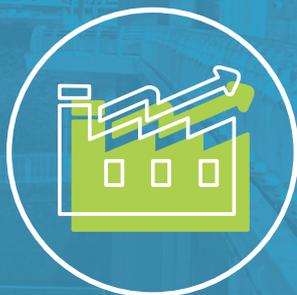




RAPPORT D'ACTIVITÉS

www.pays-de-brest.fr

2017



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



SOMMAIRE

**01 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE
DU PAYS DE BREST** 4

**02 PRÉSENTATION DU PÔLE
MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST** 5

03 LE SCOT DU PAYS DE BREST 10

04 LE SIG GÉOPAYSDEBREST 11

05 ECONOMIE ET EMPLOI 12

06 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 15

07 ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ 17

08 SERVICES AU PUBLIC 18

09 CONTRAT DE PARTENARIAT 20

10 LA COMMUNICATION 23

LE MOT DU PRÉSIDENT

La vie du pôle métropolitain du Pays de Brest a été marquée en 2017 par deux événements importants.

Le premier s'est traduit par l'arrivée de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay avec ses 17 communes et ses 24 000 habitants. Cette décision quasi unanime des élus de ce territoire de nous rejoindre nous a fait plaisir et ce pour deux raisons. La première démontre qu'un territoire plutôt rural peut trouver sa place au sein d'un territoire métropolitain, ce qui contredit beaucoup de discours ambiants. La deuxième revient à reconnaître le travail de qualité que nous réalisons collectivement depuis bientôt 20 ans.

L'autre fait majeur de l'année écoulée a été l'arrêt du projet de SCoT en décembre 2017. C'est important car ce document structurant pour notre territoire est le résultat de trois années de travail avec une forte mobilisation des élus qui nous a permis de proposer un SCoT ambitieux tout en préservant nos particularités territoriales.

D'autres projets nous ont mobilisés et notamment dans le domaine de l'économie avec la construction d'un cluster algues dont l'animation va débuter avant l'été. Nous avons également conduit des études de préfiguration pour l'élaboration d'un contrat local de santé et pour la création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

L'année 2017 fut une année de forte programmation des crédits du contrat de partenariat qu'il s'agisse des fonds régionaux ou des fonds européens. Cette politique territoriale du conseil régional est très importante pour notre territoire et sera je l'espère préservée à l'échelle du Pays.

Nous avons également poursuivi notre travail d'information des élus et partenaires du Pays de Brest avec notre site internet et notre newsletter. Ce rapport d'activités y contribue également.

François CUILLANDRE

01

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE BREST



Depuis fin 2017, le Pays de Brest compte 103 communes et 7 intercommunalités. En effet, l'arrêté du Préfet en date du 2 novembre a officialisé l'intégration de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Portzay.

Quelques **chiffres clés** du Pays de Brest :

418 600	210 200	600	149 000	18 425	28 000
habitants en 2015 (+ 0,31%/an)	hectares	km de linéaire côtier	emplois salariés	entreprises (industrie, commerce, services)	étudiants

02

PRÉSENTATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

LE PÔLE METROPOLITAIN : UN ESPACE DE COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis plus de 15 ans, les élus du Pays de Brest se sont organisés, sous forme associative avant une transformation en Pôle métropolitain en 2012, pour constituer un espace de dialogue afin de penser en commun les politiques publiques sur un bassin de vie et d'emploi de plus de 400 000 habitants aujourd'hui. Cette recherche de cohérence et de convergence permet de rendre plus efficace la mise en œuvre des politiques publiques.

A partir d'une lecture partagée de la réalité du territoire comme véritable bassin de vie et d'emploi, le Pays de Brest s'est constitué en adoptant l'adage suivant : "ce qui est bon pour Brest est bon pour nous tous et inversement". C'est ainsi que naturellement, le périmètre du SCoT a épousé les contours du Pays de Brest pour devenir l'un des plus grands SCoT de France en 2004. Depuis 2015, la communauté urbaine de Brest est devenue métropole en faisant valoir l'importance des fonctions métropolitaines à Brest et son positionnement au cœur du bassin d'emploi.

LES MEMBRES DU POLE MÉTROPOLITAIN

- # Brest métropole
- # Les communautés de communes :
 - du Pays d'Iroise,
 - du Pays des Abers,
 - de Lesneven-Côtes des Légendes,
 - du Pays de Landerneau-Daoulas,
 - de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime,
 - de Pleyben-Châteaulin-Portzay.

QUE FAIT LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ?

Il est compétent en matière de SCoT sur le territoire du Pays de Brest.

Il conduit des actions d'intérêt métropolitain dans les champs suivants :

- # Economie et emploi
- # Transition énergétique
- # Accessibilité et mobilité
- # Services au public

Il mobilise des financements au bénéfice des acteurs publics et privés du pays de Brest :

- # Contrat de partenariat avec le Conseil régional (crédits régionaux et européens)
- # Appel à projets TEPcv

LES INSTANCES DU PÔLE METROPOLITAIN

Le Comité syndical



François CUILLANDRE
Brest métropole



Claude BELLEC
Brest métropole



**Frédérique BONNARD
LE FLOC'H**
Brest métropole



Claudine BRUBAN
Brest métropole



Dominique CAP
Brest métropole



Michel GOURTAY
Brest métropole



Christian CALVEZ
CC Pays des Abers



Bernard GIBERGUES
CC Pays des Abers



Loïc GUEGANTON
CC Pays des Abers



Arnel GOURVIL
Brest métropole



Fabrice JACOB
Brest métropole



Charles KERMAREC
Brest métropole



Bernadette MALGORN
Brest métropole



Alain MASSON
Brest métropole



Yohann NEDELEC
Brest métropole



Andrew LINCOLN
CC Pays des Abers



Roger TALARMAIN
CC Pays des Abers



Isabelle MONTANARI
Brest métropole



Pierre OGOR
Brest métropole



Ronan PICHON
Brest métropole



Tifenn QUIGER
Brest métropole



Bernard RIOUAL
Brest métropole



Bruno SIFANTOU
Brest métropole



Bernard TANGUY
C Lesneven Côte
des Légendes



Charlotte ABIVEN
C Lesneven Côte
des Légendes



Claudie BALCON
C Lesneven Côte
des Légendes



Pascal GOULAOUIC
C Lesneven Côte
des Légendes



André TALARMIN
CC Pays d'Iroise



Viviane GODEBERT
CC Pays d'Iroise



Gilles MOUNIER
CC Pays d'Iroise



Bernard QUILLEVERE
CC Pays d'Iroise



Yves STEPHAN
CC Pays d'Iroise



Daniel MOYSAN
CC Presqu'île de
Crozon-Aulne maritime



Roger LARS
CC Presqu'île de
Crozon-Aulne maritime



Roger MELLOUET
CC Presqu'île de
Crozon-Aulne maritime



Geneviève TANGUY
CC Presqu'île de
Crozon-Aulne maritime



Patrick LECLERC
CC Pays de
Landerneau-Daoulas



Laurence FORTIN
CC Pays de
Landerneau-Daoulas



Alexandra GUILLORE
CC Pays de
Landerneau-Daoulas



Jean-Claude LE TYRANT
CC Pays de
Landerneau-Daoulas



Chantal SOUDON
CC Pays de
Landerneau-Daoulas



Gaëlle NICOLAS
CC Pleyben-
Châteaulin-Porzay



Annie LE VAILLANT
CC Pleyben-
Châteaulin-Porzay



Arnel LORCY
CC Pleyben-
Châteaulin-Porzay



Gilles SALAUN
CC Pleyben-
Châteaulin-Porzay

LE BUREAU

Constitué d'un Président et de 7 Vice-Présidents, chaque intercommunalité du Pays de Brest est représentée.



François CUILLANDRE
Président



André TALARMIN
1^{er} Vice-président
Politiques territoriales
et relations avec les
institutions



Christian CALVEZ
Vice-président
SCoT et habitat



Patrick LECLERC
Vice-président
Economie et emploi



Yohann NEDELEC
Vice-président
Prospective, finances,
personnel, SIG



Daniel MOYSAN
Vice-président
Environnement, littoral,
énergie et déchets



Gaëlle NICOLAS
Vice-présidente



Bernard TANGUY
Vice-président
Mobilité (transport,
très haut débit)

Le bureau s'est réuni à 6 reprises en 2017 (comptes rendus disponibles sur l'extranet du site pays-de-brest.fr)

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises en 2017 (comptes rendus disponibles sur l'extranet du site pays-de-brest.fr)

UNE INGENIERIE

L'ÉQUIPE SALARIÉE

Thierry CANN

Directeur

✉ thierry.cann@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 31

Anne LE NAOUR

Assistante de direction

✉ anne.le-naour@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 30

Mickaèle LE BARS

Chargée des politiques contractuelles et du Conseil de développement

✉ mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 34

Luce DEMANGEON

Chargée de mission programmes européens

✉ luce.demangeon@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 37

Estelle LE PAGE

Gestionnaire des programmes européens

✉ estelle.lepage@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 38

Erwan BUREL

Chargé de mission économie

✉ erwan.burel@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 32

Laura RIOS GUARDIOLA

Chargée de mission santé

✉ laura.rios@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 35

Erwan FLOCH

Chargé de mission PCAET

✉ erwan.floch@pays-de-brest.fr

☎ 02 98 00 62 33

DES CONVENTIONS

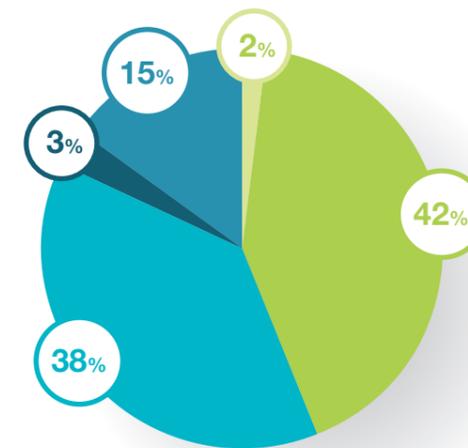
Avec l'Adeupa (SCoT, mobilité, commerce...)

Brest métropole (SIG, Infra numériques)

Ener'gence

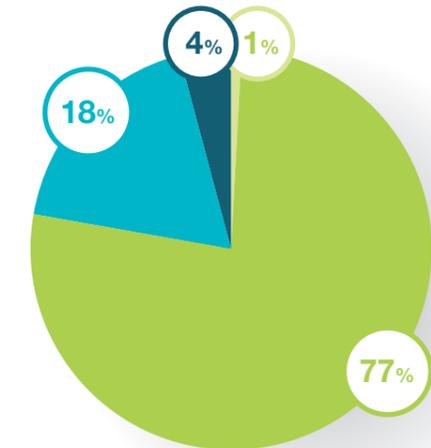
BUDGET 2017

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 123 113,82 €.



■ Cotisations et contributions : Brest métropole (SIG et THD), ADEUPa et Ener'gence
 ■ Charges de personnel
 ■ Études
 ■ Charges de gestion courante
 ■ Dotations aux amortissements

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 070 782,40 €.



■ Contribution des membres
 ■ Région
 ■ État
 ■ Refacturation BTO

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2017, hors report année précédente, est de -52 331,42 €. Ce résultat s'explique essentiellement par le décalage entre les notifications d'attribution de subventions (notamment LEADER) et leur versement.

Les dépenses d'investissements (52 629,40 €) concernent la cession de droits et licences de logiciels, le renouvellement du matériel informatique, l'achat d'un peu de mobilier, mais surtout le financement du système d'information dédié au développement économique.

Les recettes de la section d'investissement (54 125,00 €) sont majoritairement constituées de la dotation aux amortissements provenant de la section de fonctionnement, et du virement de la section de fonctionnement.

03 LE SCOT DU PAYS DE BREST

L'année 2017 a été marquée par l'arrêt du projet de SCoT en révision.

En décembre 2014, le Comité syndical a décidé de prescrire la révision du SCoT pour notamment prendre en compte l'évolution du cadre légal après l'adoption de différentes lois telles que la loi dite "Grenelle 2" ainsi que la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

Après un travail de diagnostic partagé réalisé en 2015, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en 2016, l'année 2017 a fait l'objet d'un travail conséquent et approfondi pour aboutir à l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs. Le projet de DOO a fait l'objet d'une concertation publique en septembre 2017, ouvrant ainsi la voie à l'arrêt du projet de SCoT à l'unanimité lors du comité syndical du 19 décembre 2017.

Les principales nouveautés et originalités du projet de SCoT arrêté sont :

- # Une garantie d'économie de l'espace tant au niveau de l'habitat que de l'économie
- # Une meilleure prise en compte de l'économie maritime et littorale
- # L'extension de la garantie de l'activité agricole en zone A sur tout le territoire durant 20 ans
- # Une possibilité offerte de changement de destination à condition qu'il s'agisse de préserver du patrimoine culturel rural
- # Un volet "paysage" plus précis
- # La création de villages densifiables

Avec plus de 180 participants pour l'édition 2017, les Rendez-Vous du SCoT confirment leur intérêt. Cette édition était particulière : à la veille de l'arrêt du SCoT, elle se projetait déjà dans la mise en œuvre du document. Quatre thèmes d'échange ont été proposés : la réhabilitation des bâtiments agricoles, les commerces de centres-bourgs, l'habitat individuel et la densité, et enfin le potentiel d'énergies renouvelables de notre territoire.

Le Pôle métropolitain a poursuivi son rôle de conseil auprès des communes et ce en tant que personne publique associée. Il est également invité à participer aux CDAC (commission départementale d'action commerciale) dès qu'un projet commercial du pays de Brest est inscrit à l'ordre du jour.



04 LE SIG GEOPAYSDEBREST

Le Service d'Information Géographique du Pays de Brest est un outil mutualisé entre toutes les communautés de communes du Pays de Brest et Brest métropole. Cet outil vise à harmoniser, diffuser et utiliser l'information géographique le plus largement possible. C'est une plate-forme internet offrant de nombreux services aux citoyens comme aux professionnels.



GéoPaysdeBrest propose des services en ligne pour faciliter l'accès et la réutilisation des données : carto-thèque, service de téléchargement, catalogue et visualiseur.

L'outil permet ainsi d'accéder à des jeux de données en Licence ouverte, soit en les téléchargeant, soit en se connectant aux flux servis : données thématiques, photo aérienne, modèle 3D. Que ce soit sur smartphone, tablette ou ordinateur, GéoPaysdeBrest vous permet de consulter et mixer les données, de localiser des lieux et adresses, de mesurer, de dessiner... bref de créer vos cartes.

Les cartographies dynamiques servies par GéoPaysdeBrest peuvent être intégrées directement dans une page web. Ainsi, une collectivité peut afficher sur son site internet la carte de son PLU, sa photographie aérienne ou encore son plan cadastral.

GéoPaysdeBrest s'appuie sur un large partenariat associant producteurs et utilisateurs de données géographiques à l'échelle locale, régionale ou nationale. GéoPaysdeBrest s'inscrit également dans une dynamique d'ouverture des données portée par la directive européenne INSPIRE.

CLUSTER AU SERVICE DE LA STRUCTURATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ALGUES EN PAYS DE BREST

En 2016, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a initié une réflexion pour soutenir le développement local de la filière algues, en associant tous les acteurs locaux de la filière et notamment les industriels. Cette action va se traduire en 2018 par la mise en place d'un cluster algues* pour favoriser un travail collaboratif et relever les défis de cette filière d'avenir.

La filière algues compte plus de 600 équivalents temps plein en Pays de Brest (source : CCI MBO Brest, 2014). Elle comprend une grande variété d'applications et de marchés existants et potentiels : alimentation (humaine et animale), cosmétique, santé, pharmaceutique, agriculture, matériaux bio-sourcés, bioraffinerie, bioénergie, environnement, dépollution...

Cette filière concentre localement de nombreux atouts différenciants pour notre territoire :

- # **Une biomasse abondante et de qualité** présente sur notre territoire
- # **Des entreprises dynamiques et innovantes**, à proximité immédiate de cette ressource
- # **Une recherche en biologie marine reconnue** au niveau européen avec l'UBO-IUEM, Ifremer et la Station biologique de Roscoff

La réflexion menée par le Pays de Brest a permis de valider, avec les acteurs locaux de la filière algues, les bases d'un plan d'actions pour relever ensemble 3 défis :

- # **R&D et transfert vers les entreprises** : mieux tirer parti des outils et connaissances existants
- # **Récolte, culture d'algues et approvisionnement des entreprises** : développer une filière d'approvisionnement performante et durable
- # **Mise en réseau et synergies entre acteurs** : stimuler le développement local de la filière

Deux enjeux transversaux, conditionnant le développement local de la filière, sont également partagés :

- # **Renforcer l'analyse et le suivi de la biomasse algues** pour aller vers une traçabilité et des process qui répondent aux exigences croissantes des marchés
- # **Peser sur le cadre normatif et réglementaire** qui conditionne la possibilité de continuer à valoriser la ressource locale en algues



Pour mettre en œuvre cette feuille de route, **le Pays de Brest va mettre en place un cluster algues en 2018, avec pour objectif de créer les conditions d'un travail collaboratif dans la durée**, nécessaire pour relever les défis partagés par les opérateurs locaux de la filière. Ce cluster va rassembler les opérateurs suivants : entreprises de transformation, producteurs de biomasse, enseignement supérieur et recherche, représentants du territoire et organismes dédiés au développement économique et à l'innovation.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a sollicité ses partenaires que sont le Technopôle Brest-Iroise et la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest pour l'accompagner dans cette phase opérationnelle. Dans ce cadre, **le technopôle va recruter un animateur dédié à plein temps à l'animation locale de la filière** (dossier cofinancé par le DLAL FEAMP, la Région, la CCI et des établissements bancaires). Le poste sera basé à Landerneau, position centrale pour animer la filière sur le Pays de Brest.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le programme Breizh'alg porté par la Région Bretagne visant à accompagner le développement durable de la production de biomasse algale d'intérêt économique.

OPÉRATEURS IMPLIQUÉS DANS LA FILIÈRE ALGUES EN PAYS DE BREST



* QU'EST-CE QU'UN CLUSTER ?

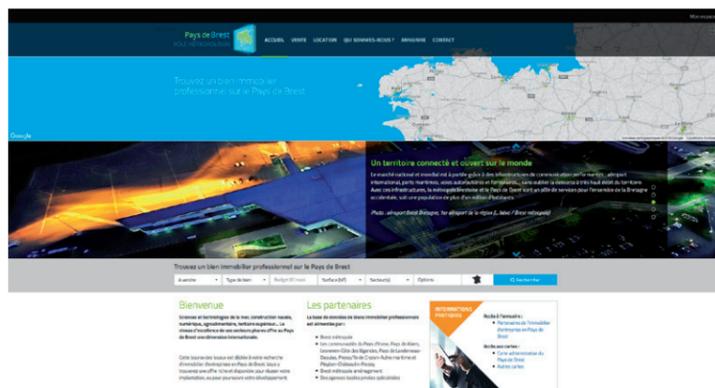
Un cluster est un réseau d'entreprises fortement ancrées localement, souvent sur un même créneau de production et sur une même filière, et d'institutions associées (enseignement, recherche, collectivités...). Il permet, en fédérant les énergies autour d'une activité dominante, de conquérir de nouveaux marchés. Il favorise les coopérations et les liens entre décideurs leur permettant d'augmenter leurs opportunités d'affaires et de croissance. Par extension, on désigne également par cluster la structure en charge du fonctionnement du réseau sur un territoire.

Source : France Clusters

SYSTÈME D'INFORMATION DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest contribue avec ses partenaires à la stratégie d'accueil et de développement des entreprises sur le Pays de Brest. Cette démarche se traduit par un site de promotion de l'immobilier d'entreprise et par la mise en place d'un outil interne au service du développement économique des EPCI du Pays de Brest.

Le site internet www.paysdebrest-immo-entreprises.fr, vitrine de l'immobilier d'entreprise en Pays de Brest, a initialement été mis en place par Brest métropole. Cette bourse de locaux mutualisée rassemble près de 400 offres en provenance d'agences privées spécialisées et des EPCI qui peuvent y relayer leurs offres en pépinières, hôtels d'entreprises ou ateliers relais.

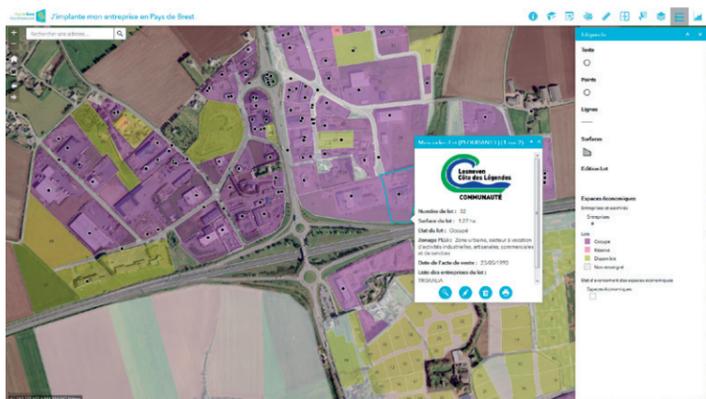


Outil de promotion de l'immobilier d'entreprise en Pays de Brest

L'autre outil, en cours de mise en place, va permettre une gestion optimisée des espaces économiques et des projets d'entreprises. Il contribue également à renforcer une culture commune sur le développement économique. Cet outil comporte 2 applications complémentaires :

- # Une application cartographique dédiée à la gestion du foncier économique
- # Une application pour la gestion de la relation avec les entreprises

L'application cartographique permet de suivre la programmation des zones d'activité, l'avancement de la commercialisation des lots ou encore l'état des réserves foncières. C'est un outil au service des politiques d'aménagement et de développement économique. L'application dédiée à la relation avec les entreprises met à disposition des services économiques des EPCI une gamme d'outils professionnels pour la gestion et le suivi de projets.



06 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : POURSUITE DE L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION

Une étude de préfiguration d'une plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat à l'échelle des 6 communautés de communes (Brest métropole possédant déjà son propre dispositif avec Tinergie) est conduite depuis 2016. Ce type de plateforme a pour objectif de proposer un accompagnement global de tous les ménages lorsqu'ils souhaitent effectuer des travaux de rénovation énergétique. En 2017, un schéma d'organisation avec un premier cadrage financier a été établi. Il a été présenté auprès des différentes instances des communautés de communes.

L'étude pré opérationnelle sera conduite en 2018 à partir des éléments suivants :

- # Accord de principe de 5 EPCI pour poursuivre la réflexion sur une logique opérationnelle de 3 années.
- # La Communauté de Communes de Landerneau Daoulas n'a pas délibéré mais souhaite continuer à suivre le projet
- # Souhait des EPCI de privilégier un opérateur unique pour l'accompagnement des ménages ANAH et hors ANAH
- # Accord pour que l'ADIL soit l'opérateur d'accueil téléphonique global de la plateforme
- # Consensus sur les objectifs (15 % des objectifs nationaux pour les ménages hors ANAH)



Depuis quelques années, le Pôle métropolitain du Pays de Brest conduit des réflexions et actions en rapport avec les questions énergétiques. Il adhère à Ener'gence, l'agence locale de l'énergie du Pays de Brest, en lui confiant un certain nombre de missions d'assistance. L'année 2017 fut riche en actions.



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DES PCAET DES 6 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La loi TECV (Transition Énergétique et Croissance Verte) d'août 2015 prévoit que les EPCI de plus de 20 000 habitants se dotent d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie au sein d'un territoire.

Son contenu est fixé par la loi, il se compose :

- # D'un diagnostic,
- # D'une stratégie territoriale,
- # D'un plan d'actions,
- # D'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les 6 communautés de communes du Pays de Brest ont décidé de confier au pôle métropolitain du Pays de Brest une mission d'accompagnement pour la phase d'élaboration de leur PCAET, ce qui permet le partage et la cohérence sur de nombreux thèmes : transports, agriculture, rénovation énergétique de l'habitat, adaptation au changement climatique... et mutualiser les moyens d'ingénieries nécessaires à l'élaboration des PCAET.

Dans ce but, le Pôle métropolitain a recruté un chargé de mission et accompagne chaque communauté de communes dans l'élaboration de son PCAET :

La gouvernance a été établie, avec la désignation d'élus référents et de techniciens référent pour chaque communauté de communes.

Une formation à destination des techniciens et élus aux enjeux PCAET a eu lieu en novembre.

De nombreux partenaires ont été rencontrés afin de les associer à la démarche et de récupérer des informations pouvant nourrir le diagnostic.

Le Pôle métropolitain a répondu, pour le compte des communautés de communes, à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional lancé par l'ADEME afin que les EPCI bénéficient de l'accompagnement d'un bureau d'études pour prendre en main l'outil Climat Pratic. Cet outil permet de réaliser le bilan des actions liées à l'énergie et au climat réalisées par les EPCI ainsi que de donner des pistes pour la réalisation du plan d'action.



Chaque PCAET doit également être accompagné d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Dans un souci de mutualisation et de réduction des coûts, il a été décidé de mutualiser l'ingénierie à travers un groupement de commande.

En 2018, le Pôle métropolitain, avec l'appui technique d'Ener'gence, l'Agence locale de l'énergie et du Climat, va réaliser l'ensemble des diagnostics des PCAET des communautés de communes. Les phases de stratégie de certaines communautés de communes vont également débuter en 2018.

APPEL À PROJETS TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV), 1 MILLION D'€ POUR LES PROJETS DU PAYS DE BREST



Cinq communautés de communes du Pays de Brest ont répondu collectivement à l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), lancé par le Ministère de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer. Un territoire à énergie positive pour la croissance verte est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, de ses constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.

28 projets, proposés par 12 communes et les 5 communautés de communes, ont été retenus. 1 million d'euros ont été attribués pour financer ces projets à hauteur de 50% minimum : achat de 20 véhicules électriques, réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, création d'une recyclerie, actions de tri et de valorisation des déchets, installation de 4 chaudières bois, aménagements d'espaces verts publics pour valoriser la biodiversité locale...

Coordonnée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, cette démarche commune traduit la volonté de toutes les collectivités d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique, à travers le développement d'actions plus sobres et plus économes.

07 ACCESSIBILITÉ & MOBILITÉ

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

La voiture est et restera pour longtemps le principal mode de déplacement des habitants du pays de Brest. Après une relative stabilisation du trafic durant quelques années, le trafic routier est reparti à la hausse ces dernières années avec des points de congestion de plus en plus fréquents au nord de la métropole, sur le pont de l'Iroise ou à landerneau pour ne citer que les principaux.

Face à ce constat, le pôle métropolitain souhaite proposer des initiatives sous forme d'expérimentations qui viseront à réduire la place de la voiture ainsi que l'autosolisme.

L'objectif est d'élaborer une stratégie et un plan d'actions cohérent, mutualisé qui associera les acteurs publics et privés. Pour ce faire, un chargé de mission sera recruté durant une année.

Il s'agit d'élaborer une stratégie et un plan d'actions qui abordera les sujets suivants :

Développement des alternatives à l'usage individuel de la voiture (aires de covoiturage, autopartage, autostop organisé...)

Politiques en faveur des modes doux, actifs (à pied, à vélo...)

Plan de déplacement des entreprises, desserte des zones d'emplois...

Transports collectifs organisés

Si la question des déplacements et des actions à conduire devra être posée à l'échelle du territoire du pays de Brest, elle devra l'être également par territoire intercommunal.

A noter qu'en parallèle, Une enquête ménages déplacements a été engagée à l'automne 2017 par Brest métropole à l'échelle du Pays de Brest.

Les premiers résultats seront connus à l'été 2018.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Depuis de nombreuses années, le Pôle métropolitain a confié au service numérique de Brest métropole le soin d'accompagner les communautés de communes du Pays de Brest sur les questions d'infrastructures numériques. En 2017, les missions furent les suivantes :

- 1 La gestion patrimoniale des infrastructures numériques
- 2 La réalisation d'études d'opportunités de pose de fourreaux
- 3 L'accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit
- 4 L'accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique)



MISSION SANTE

Depuis deux ans, les élus du Pays de Brest se sont engagés avec l'ARS dans une démarche de préfiguration d'un Contrat Local de Santé dans le but d'améliorer l'accès à la santé dans l'ensemble du territoire.

Suite aux diagnostics de santé partagés élaborés dans un premier temps, l'année 2017 a été consacrée à l'élaboration d'un "Plan d'actions" permettant de répondre aux priorités et besoins identifiés. Pour ce faire, 10 groupes de travail à l'échelle du Pays ont été organisés entre avril et septembre 2017 et ont eu lieu dans différents EPCI.

Ces rencontres ont rassemblé une centaine d'élus et de professionnels de la santé, de la prévention et promotion de la santé et du médico-social agissant sur le territoire. Grâce à leur mobilisation, un "Plan d'actions" socle a pu être élaboré suivant les 5 enjeux majeurs de santé identifiés.

1

Améliorer l'accès aux soins (démographie médicale et accès aux soins des personnes en situation de précarité)

- # Développer l'offre de soins de premier et second recours.
- # Développer les conditions d'une meilleure coordination des acteurs et fluidifier les parcours de santé.
- # Améliorer l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité

2

Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique et des pathologies mentales/promouvoir le bien-être.

- # Améliorer l'interconnaissance des professionnels accompagnant les personnes en situation de souffrance psychique.
- # Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique/santé mentale des enfants, adolescents, jeunes.
- # Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique/santé mentale des adultes en situation de fragilité

3

Renforcer la dynamique de prévention et de promotion de la santé notamment autour des conduites addictives

- # Soutenir, animer, développer une culture commune autour de la promotion de la santé au niveau du Pays de Brest.
- # Renforcer la proximité en matière de prévention auprès des jeunes en milieu rural notamment en matière d'addiction et de santé sexuelle.
- # Soutenir les familles et les professionnels les entourant à la prise en compte des questions de santé dans l'accompagnement des enfants et des adolescents.
- # Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des jeunes et adultes en situation d'handicap.
- # Favoriser la création d'initiatives visant à promouvoir la santé mentale des populations en situation de fragilité en milieu rural.
- # Favoriser les conditions au développement d'habitudes de vie saines en lien avec l'alimentation et l'exercice physique.

4

Accompagner le vieillissement du territoire

- # Développement de la prévention pour favoriser le bien vieillir.
- # Impliquer, mobiliser les usagers dans le développement de solutions intermédiaires adaptées aux besoins liés au vieillissement (logements, transports...).
- # Renforcer la coordination entre les acteurs.

5

Informer, coordonner, valoriser, favoriser l'interconnaissance (Axe transversal)

En 2018, la mission sera poursuivie afin de mobiliser les élus et acteurs du territoire pour l'élaboration des fiches actions qui constitueront le projet de contrat local de santé. Dans un premier temps, un travail sera conduit avec chaque EPCI pour valider leurs priorités.



Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Brest permet d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire par la mobilisation de crédits territoriaux.

Il comprend ainsi à la fois des **crédits régionaux et des crédits européens territorialisés (ITI FEDER, LEADER, DLAL FEAMP).**

CRÉDITS RÉGIONAUX

L'année 2017 a été consacrée à la révision à mi-parcours du contrat de partenariat pour ce qui concerne le soutien régional. La révision a permis notamment de définir les enveloppes financières régionales allouées pour la période 2017-2020 et de tenir compte de l'évolution des territoires (périmètres, compétences...). Ainsi pour le Pays de Brest, la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay est désormais intégrée au territoire.

Une nouvelle dotation de 14 204 366 € de crédits régionaux de la politique territoriale est allouée au Pôle métropolitain du Pays de Brest pour la période 2017-2020 sur la base des critères de péréquation régionale adoptés par le Conseil régional en février 2017.

Avec les reliquats correspondant à l'enveloppe non programmée sur la période 2014-2016, le Pays de Brest se voit ainsi garantir une dotation totale de **21 013 834 € sur la période 2017-2020, dont un maximum de 2,5 % dédié au soutien à des projets de fonctionnement**, soit 525 345,85 €. Seules les collectivités, leurs groupements, ainsi que les associations peuvent se voir soutenus pour des projets de fonctionnement.

Le contrat de partenariat révisé est applicable à partir de janvier 2018.

En 2017, le Comité Unique de Programmation s'est réuni à 6 reprises et **47 dossiers sollicitant les crédits régionaux** ont reçu un avis favorable pour un total de 6 903 690 €.



Bibliothèque de Coat-Mééal

LE PROGRAMME LEADER

Le programme LEADER du Pays de Brest bénéficie désormais d'une enveloppe de 2 037 891 €, jusque fin 2020, depuis que la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay a rejoint le Pays de Brest (+ 113 673 € par rapport à l'enveloppe initiale). Le 17 août 2017, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a signé sa convention LEADER avec la Région Bretagne et l'Agence de Services et de Paiement (ASP), validant les modalités d'intervention de ce fonds européen - volet territorial du FEADER.

Le plan d'action LEADER du Pays de Brest **permet d'accompagner des projets collectifs et/ou innovants en faveur du développement économique rural**. En 2017, 8 porteurs de projets ont été auditionnés en CUP au titre du LEADER et ont reçu un avis d'opportunité favorable :



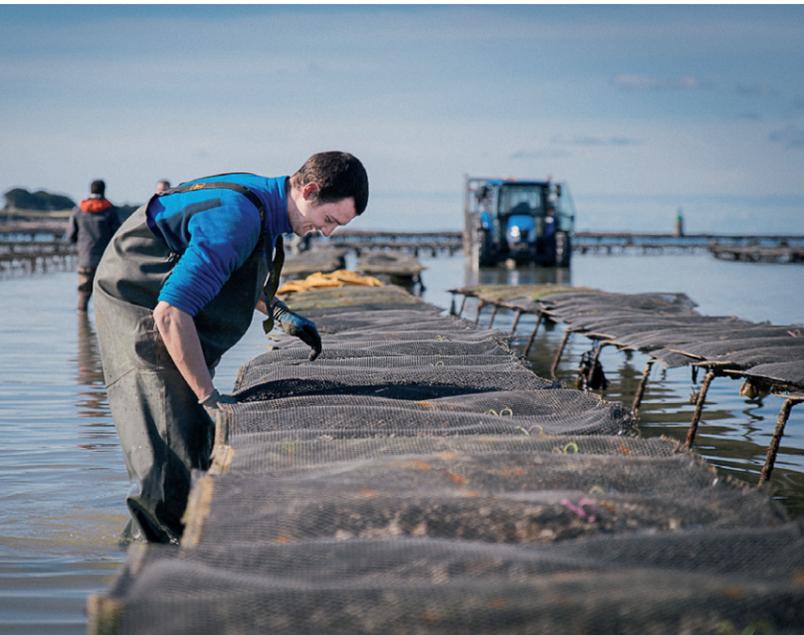
Fort Cézon

Projets soutenus par LEADER

FICHE-ACTION LEADER	INTITULÉ DU PROJET	PORTEUR DE PROJET	MONTANT LEADER SOLLICITÉ
FICHE-ACTION 1 VERS UN PARCOURS ENTREPRENEURIAL INNOVANT	<i>Promotion et valorisation des métiers de l'artisanat alimentaire en direction des jeunes en insertion professionnelle</i>	Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère	67 698 €
	<i>Mise en place d'un système d'information de gestion et pilotage du foncier économique en Pays de Brest</i>	Pôle métropolitain du Pays de Brest	22 464 €
	<i>Tournée numérique au service des dynamiques entrepreneuriales</i>	Les Petits débrouillards du Grand Ouest	13 695 €
FICHE-ACTION 2 VERS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES ET DE QUALITÉ	<i>Stratégie préalable à un Projet alimentaire territorial en Pays de Brest</i>	Aux Goûts du Jour	17 044 €
FICHE-ACTION 3 VERS UNE VALORISATION PARTAGÉE DE NOS SPÉCIFICITÉS	<i>Aménagement muséographique et signalétique du domaine de Menez-Meur</i>	Parc naturel régional d'Armorique	32 955 €
	<i>Cézon touristique : Valorisation touristique du fort Cézon</i>	Association Cézon	75 000 €
	<i>Film musical en Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime</i>	Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime	12 210 €
	<i>DOUR musique et photos des Abers</i>	Hot Club Jazz' Iroise	15 600 €

ITI FEDER

4 projets sollicitant l'ITI (Investissement Territorial Intégré) FEDER ont été programmés en 2017 pour atteindre un taux de programmation de 60 % en fin d'année (dotation totale de 1 472 364 €). L'ITI FEDER permet de financer les usages numériques, la réhabilitation thermique des logements sociaux, les projets de production d'énergies renouvelables et des projets liés à la mobilité durable. La convention a été signée le 2 mars 2016.



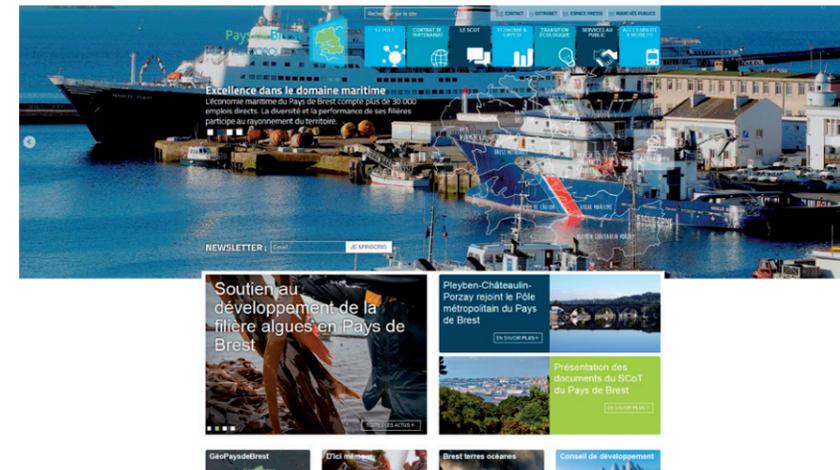
DLAL FEAMP

La signature de la convention **DLAL FEAMP**, le 5 septembre 2017, entre le Pôle métropolitain et le conseil régional a marqué le lancement de ce dispositif européen. 1 029 632 € ont été attribués au Pays de Brest pour soutenir des actions collectives et innovantes en faveur des filières pêche et aquaculture jusqu'en 2020.

Le Pôle métropolitain a engagé la conception de **supports de communication visant à promouvoir les fonds européens** (LEADER, ITI FEDER et DLAL FEAMP) et crédits régionaux dont il a la gestion avec le Conseil Régional. Des fiches de synthèse par fonds, une plaquette et un flyer permettront d'identifier les projets éligibles et les modalités de financement pour chaque fonds.

Une gestionnaire des programmes LEADER et DLAL FEAMP, chargée d'accompagner les porteurs de projets sélectionnés dans leurs démarches administratives et financières (constitution des dossiers de demande de subvention notamment), a rejoint l'animatrice en poste afin de suivre la mise en œuvre des deux programmes.

RETROUVEZ TOUS LES TRAVAUX ET L'ACTUALITÉ DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST
www.pays-de-brest.fr



NEWSLETTER SUR L'ACTUALITÉ DU PÔLE MÉTROPOLITAIN (INSCRIPTION EN PAGE D'ACCUEIL DU SITE)



18 rue Jean Jaurès
B.P. 61321
29213 BREST cedex 1

Tél. 02 98 00 62 30
Fax 02 98 43 21 88

contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

